

4 décembre 2019

The Honourable Marco E. L. Mendicino MP
365 Laurier Avenue West
Ottawa, Ontario
K1A 1L1

Monsieur le Ministre,

Je vous écris au nom du Comité central mennonite (MCC) Canada pour vous féliciter de la victoire de votre parti aux élections fédérales et de votre récente nomination au Cabinet. Je tiens à vous assurer de nos prières et à vous souhaiter beaucoup de réussite dans vos responsabilités en tant que ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté du Canada.

Le MCC entame l'année de son centenaire en 2020 qui marque 100 années de travail, en tant que ministère mondial des églises anabaptistes, dans le partage de l'amour et de la compassion de Dieu pour tous au nom du Christ, et ce, en répondant aux besoins humains fondamentaux et en œuvrant pour la paix et la justice.

Le MCC soutient actuellement des programmes dans plus de 50 pays grâce aux efforts d'employés rémunérés, de bénévoles et de membres des églises qui nous soutiennent. Notre travail est axé sur le secours international, le développement et la consolidation de la paix, et touche souvent ceux qui ont été forcés de fuir leur foyer. De plus, le MCC, en collaboration avec ses cinq homologues provinciaux, travaille également avec des partenaires locaux partout au Canada afin d'aider les réfugiés à se réinstaller grâce au programme de parrainage privé de réfugiés (PPR) et au programme de réfugiés désignés par un bureau des visas (RDBV).

Notre engagement en matière d'immigration au Canada remonte à nos origines dans les années 20 lorsque les mennonites avaient réinstallé environ 20 000 de leurs coreligionnaires ukrainiens qui avaient été pris dans le conflit et la violence en Union soviétique à l'époque.

Notre implication a pris une nouvelle direction lorsque nous avons négocié et signé la première entente-cadre en 1979 (maintenant appelée entente de parrainage) avec l'honorable Bud Cullen, ministre de l'Immigration de l'époque. Au cours des 22 mois qui ont suivi, nous avons réinstallé environ 4 000 réfugiés de l'Asie du Sud-Est. Cela a nécessité l'effort de plus de la moitié de nos églises constitutives ainsi que de nombreux autres groupes intéressés. Depuis 1979, nous avons participé à la réinstallation de plus de 12 000 réfugiés au Canada.

Alors que vous commencez un nouveau mandat en tant que ministre de l'Immigration, nous voulons continuer à travailler avec le gouvernement du Canada en matière de réinstallation des réfugiés. Nous

avons hâte de discuter avec vous de la meilleure manière dont nous pouvons travailler ensemble pour faire face au déplacement forcé dans le monde. Nous présentons ci-après quelques idées sur les domaines dans lesquels, selon nous, le travail du Canada en matière de réinstallation des réfugiés peut progresser dans les prochaines années.

Conseil d'association des signataires d'ententes de parrainage : Nous soutenons sans réserve le conseil d'association des signataires d'ententes de parrainage (Conseil des SEP). Brian Dyck, notre coordonnateur national du programme Migration et réinstallation, a récemment occupé le poste de président du conseil des SEP pendant sept ans et nous avons des membres du personnel du MCC qui siègent actuellement au conseil des SEP.

En effet, entretenir une relation de travail saine entre IRCC et les SEP est un moyen important de garantir le succès des programmes PPR et RDBV. Nous espérons que le dialogue et une bonne relation seront aussi établis avec votre bureau. Nous croyons que la force et la faiblesse de ces programmes dépendent de notre collaboration, et des conversations régulières aideront à maintenir cette force.

Plafonds, délais de traitement et progression : le programme de parrainage privé des réfugiés (PPR) a pris beaucoup d'ampleur depuis 2015 et l'un des résultats positifs est la réduction des délais de traitement des demandes. Nous comprenons qu'il est essentiel pour le gouvernement d'avoir un équilibre entre la saisie et le traitement des dossiers pour des raisons logistiques et financières. Il est également important que les demandeurs et ceux qui parrainent aient des temps de traitement courts, pour éviter que leurs vies ne soient mises en suspens en attendant une décision du gouvernement. Nous sommes tous d'accord avec David Manicom, ancien sous-ministre adjoint délégué d'IRCC qui, lors d'une conférence SEP il y a quelques années, a qualifié de cruels les délais de traitement.

Il est essentiel de s'assurer que l'objectif de 12 mois de délai de traitement des PPR soit atteint et maintenu. Il sera toujours tentant pour un ministre de l'Immigration de gagner les faveurs du public en autorisant l'augmentation du nombre de demandes soumises sans l'engagement d'accroître la capacité de traitement nécessaire, ou le nombre de réfugiés reçus. Une telle promesse est peu coûteuse et dénuée de sens, car elle peut mener à des délais de traitement plus longs et cruels. Nous vous exhortons à ne pas faire de telles promesses sans vous engager à fournir les ressources nécessaires et les lieux de réception qui permettront, de façon réaliste, d'augmenter le nombre de demandes correspondant à l'objectif de 12 mois.

En même temps, je suis sûr que vous réalisez que le désir des communautés de la diaspora et de leurs alliés d'avoir un plus grand nombre de parrainages est insatiable. La réunification familiale est devenue une partie déterminante du programme de PPR qui a besoin de tout le soutien possible. Nous croyons que la réunification des familles non seulement montre de la compassion, mais contribue également à des résultats positifs en matière d'établissement, elle est positive pour les communautés d'accueil des réfugiés réinstallés et, bien sûr, offre davantage d'espaces de protection pour les réfugiés.

Surveillance et assurance du programme : l'augmentation du nombre d'arrivées liées au PPR et au RDBV a également mis à rude épreuve les autres programmes de parrainage de réfugiés, des SEP, y compris celui du MCC. Bien que nous soutenions certainement la surveillance des parrainages effectuée par IRCC, le processus s'est avéré être un défi pour beaucoup. En particulier, il est parfois difficile pour les groupes ayant des liens familiaux ou faisant partie de la communauté ethnique ou religieuse des nouveaux arrivants de démontrer qu'ils respectent leurs engagements, car ils ne peuvent pas toujours documenter ou monétiser leur soutien.

Nous vous exhortons à continuer de veiller à l'intégrité des programmes PPR et RDBV et à protéger les nouveaux arrivants des abus et de la négligence, tout en permettant des approches flexibles en matière

d'établissement et d'intégration des nouveaux arrivants. Le personnel du MCC fait partie du groupe de travail d'assurance avec les SEP et le personnel d'IRCC, nous savons donc que c'est un défi. Nous espérons que vous entretenez un dialogue continu afin de parvenir à un processus sur lequel IRCC et les parraineurs de bonne volonté peuvent s'entendre. La protection des nouveaux arrivants est la priorité pour tout le monde.

Réfugiés désignés par un bureau des visas (RDBV) : Malgré un démarrage lent, le programme RDBV s'est révélé être un outil important pour les communautés du Canada qui souhaitent participer directement à la réinstallation des réfugiés. Le MCC travaille fort pour promouvoir ce programme auprès de ses partenaires et nous avons toujours été le principal parrain des réfugiés RDBV. Nous apprécions le soutien du personnel d'IRCC à cet égard, du HCR, du PFPR et du Centre pour les réfugiés basé à l'Université d'Ottawa.

En même temps, nous sommes préoccupés par la durabilité de ce programme si des incitations financières ne sont pas fournies. Le soutien fourni par le biais de Refugee Hub et de Lifeline Syria a encouragé des groupes préoccupés par l'engagement financier à s'impliquer. Si une certaine incitation ne se poursuit, il est peu probable que le programme aille de l'avant sans être ajusté. Le programme existe depuis sept ans et a connu une fluctuation considérable du nombre, du type de groupes impliqués et des incitations. Il convient d'examiner ce programme en détail. Nous devons déterminer ce qui est essentiel dans ce programme et le développer.

Au MCC, nous apprécions deux aspects importants du programme RDBV. Premièrement, la manière dont le programme fournit des espaces supplémentaires de réinstallation pour les réfugiés recommandés par le HCR est essentielle. La présence d'une agence ayant une certaine impartialité comme le HCR qui s'implique dans la sélection permet de garantir que le Canada soutient l'utilisation stratégique de la réinstallation. Grâce au RDBV, nous démontrons ce que le HCR appelle le partage des responsabilités avec les États hôtes. Le programme offre des avantages aux réfugiés qui n'ont pas la possibilité de se réinstaller. Le fait que la réinstallation des RDBV soit un plus à l'engagement pris par le Canada auprès du HCR de réinstaller les réfugiés est un facteur déterminant dans les discussions que nous avons avec des groupes constitutifs potentiels. Il est crucial de ne pas diminuer notre engagement commun en tant que Canadiens envers le HCR en ce qui concerne notre participation à la réinstallation des réfugiés.

Deuxièmement, nous apprécions l'engagement communautaire promu par le programme RDBV. De nombreux groupes qui assument la réinstallation dans le cadre du programme RDBV sont souvent nouveaux dans le domaine du parrainage. Leur implication peut leur ouvrir les yeux sur les difficultés auxquelles font face les réfugiés et les défis de la réinstallation au Canada. Nous espérons que cette expérience fournira non seulement un espace de protection pour les réfugiés, mais renforcera également le soutien offert aux nouveaux arrivants au Canada et aux communautés solides qui sont prêtes à intégrer les nouveaux arrivants. Cela renforce le Canada dans son ensemble.

Pour que le programme RDBV fonctionne, il doit être utile et gérable pour les parrains. Nous nous félicitons de l'occasion qui nous est offerte de continuer à atteindre ces objectifs, notamment la création de plus de places de réinstallation pour les réfugiés recommandés par le HCR et la participation des communautés de tout le Canada directement au processus. Nous sommes prêts à continuer à discuter de ce que ce programme sera à l'avenir.

Évaluation du programme : Le programme RDBV ne fonctionne pas en vase clos. Il serait sage d'examiner également la manière dont les PPR, les réfugiés parrainés par le gouvernement (RPG) et le parrainage d'aide conjointe (PAC) s'intègrent parfaitement dans le programme RDBV, et ce, grâce à un examen de l'ensemble du régime de réinstallation des réfugiés au Canada. Votre ministère a mené un tel examen en 2014, mais le contexte de la réinstallation des réfugiés a considérablement changé après l'opération visant l'établissement

des réfugiés syriens (OSR). Il est temps d'examiner comment tous les composants de la réinstallation fonctionnent ensemble, car cela nous permettra d'obtenir les meilleurs résultats en matière d'établissement dans tous les domaines et de tirer le meilleur parti de notre contribution à la crise mondiale des déplacements de population.

Un autre facteur qui doit être examiné est l'équilibre entre les objectifs en ce qui concerne les réfugiés reçus par différents programmes. Lorsque nous examinons le plan d'immigration national que votre gouvernement a défini pour les trois prochaines années, l'équilibre entre les RPG et les catégories parrainées a connu un changement. Depuis le début des années 90, lorsque les PPR ont été intégrés au plan d'immigration annuel, les RPG ont presque toujours été plus importants que les PPR, mais cela a changé depuis 2016. Bien que ce changement ait été en partie expliqué comme moyen de traiter le volume énorme des dossiers PPR, il semble que cette tendance devrait se poursuivre au-delà, alors que nous nous attendons à ce que le traitement des PPR se fasse sur 12 mois. Cela suggère un changement de philosophie quant à qui assume la responsabilité de la sélection et de l'intégration des nouveaux arrivants réfugiés au Canada. Il est important d'examiner ce changement et sa signification par rapport au rôle que le Canada jouera à l'avenir dans la réinstallation des réfugiés, en particulier en ce qui concerne les objectifs partagés avec le HCR.

Engagement mondial en matière de réinstallation des réfugiés : Les programmes de réinstallation des réfugiés au Canada ont été cités en exemple dans le monde entier. Nous soutenons l'engagement de collaborer avec d'autres États et des ONG du monde entier pour promouvoir une réinstallation plus importante et de meilleure qualité des réfugiés par le biais de l'Initiative mondiale de parrainage des réfugiés (IMPR). Le personnel du MCC a été honoré de faire partie de ces efforts et nous voulons continuer à être disponibles autant que possible, afin de soutenir l'expansion de la réinstallation des réfugiés dans le monde.

Le Canada a le potentiel de faire plus. En tant que président actuel de la Consultation tripartite annuelle sur la réinstallation (ATCR), le gouvernement canadien et le Conseil canadien des réfugiés comme ONG partenaire peuvent collaborer avec le HCR pour augmenter le nombre de réfugiés pouvant accéder à des solutions durables. Nous pouvons œuvrer pour essayer de combler les écarts laissés par d'autres États, notamment les États-Unis qui ont réduit leurs engagements en matière de réinstallation. Le Pacte mondial sur les réfugiés et le Pacte mondial sur les migrations sont des étapes importantes dans la bonne direction, mais sans l'engagement des États et d'autres acteurs pour leur mise en œuvre, le potentiel de ces pactes ne peut être atteint. Nous sommes dans une crise mondiale de déplacement forcé. Des mesures décisives devraient être prises par une coalition d'États et d'autres acteurs afin de faire la différence pour les réfugiés et les personnes déplacées, pour les pays hôtes limitrophes des zones de conflit et pour les pays d'origine des réfugiés.

Causes fondamentales de conflit : Enfin, tout ce que nous faisons pour les réfugiés ne changera rien si nous ne nous penchons pas sur les causes profondes du déplacement forcé. Bien que cette question dépasse peut-être le mandat de votre ministère, le MCC estime qu'il est important de s'attaquer aux causes profondes du déplacement par le développement, la diplomatie et la consolidation de la paix.

Il y a cinq ans, lorsque le HCR a présenté son document sur les tendances mondiales pour 2014, Antonio Guterres, haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés à l'époque, a déclaré : « La solution est politique. Il n'y a qu'un moyen d'arrêter le déplacement. [C'est] d'arrêter les conflits et de rétablir la paix, et le monde d'aujourd'hui n'a pas cette capacité. »

C'est encore vrai aujourd'hui. Nous croyons que le Canada devrait déployer des efforts pour résoudre les conflits et aider les États à reconstruire de manière à intégrer les personnes déplacées.

En tant que gens de foi, nous croyons que la solution est aussi spirituelle et c'est pour cette raison que nous continuons de prier pour une paix significative et durable pour les quelque 80 millions de personnes qui ont été forcées de fuir leur foyer.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Rick Cober Bauman". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal flourish extending to the right.

Rick Cober Bauman
Executive Director,
MCC Canada

CC:
Peter Kent, Conservative Party of Canada
Jenny Kwan, New Democratic Party
Christine Normandin, Bloc Québécois